

CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PATRIMOINE NATUREL DE MAYOTTE		
AVIS n°2013-04		
Date : 26/03/2013	Listes rouges régionales : développement des chapitres pour Mayotte	Vote : unanimité

L'UICN présente l'historique de la liste rouge mondiale. En 2012, environ 65 500 espèces ont été évaluées dont plus de 20 200 sont menacées d'extinction. Au niveau national, la liste rouge a pour objectifs d'établir une liste d'espèces menacées en France selon les catégories et critères UICN, d'être un outil scientifique et d'aide à la décision de référence sur le risque d'extinction des espèces en France et s'applique en France métropolitaine et en outre-mer.

La liste rouge nationale se décline en chapitres par groupes d'espèces (ex : mammifères, reptiles, crustacés..) et par zone géographique (ex : métropole, Mayotte, Réunion...).

Pour Mayotte, plusieurs projets sont en cours. Des ateliers de travail ont débuté en mars pour établir les chapitres Oiseaux et Flore vasculaire. Les résultats attendus sont prévus pour fin 2013 (Oiseaux) et début 2014 (Flore vasculaire). D'autres chapitres pourraient faire l'objet d'atelier comme Reptiles/Amphibiens, Tortues marines, Mammifères marins...

Cette démarche Liste rouge permettra également de réviser les listes d'espèces protégées.

Avis n°2013-04 :

Le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de Mayotte a émis un avis favorable pour utiliser l'outil liste rouge comme base de révision des listes d'espèces protégées.

Le Président du CSPN



CHAMSSIDINE Houlam